

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

N°03

09 avril 2016

L'an deux mille seize, le neuf avril le conseil municipal de la commune de VEYSSILIEU, légalement convoqué le 02 avril 2016, s'est réuni en session ordinaire, à 10 heures 30, à la Mairie de VEYSSILIEU, sous la présidence de Monsieur Joël MAZZARO, Maire.

PRESENTS :

Joël MAZZARO, Adolphe MOLINA, Lydie GRAMOND-GAY, Karim AMEZIANE, Yves POTIER, Nathalie BARBIER, Michel BRASME, Marc BERNARD, Anne ADAMOWICZ, Max VELIEN.

ABSENTE EXCUSEE : Corinne PELEGRY (donne pouvoir à Yves POTIER).

SECRETAIRE : Adolphe MOLINA

Compte-rendu de la dernière séance : adopté à l'unanimité.

1- Présentation et débat sur le PADD modifié.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que suite aux dernières réunions des jeudis 10 et 24 mars 2016 avec notre bureau d'étude, la prise en compte de la carte des Aléas ainsi que les remarques du SYMBORD en charge du SCoT induisent un nouveau débat de notre Projet d'Aménagement et de Développement Durable en conseil municipal.

Monsieur le Maire rappelle les grandes orientations du PADD :

- 1- Accompagner le développement urbain en maîtrisant la consommation de l'espace.
- 2- Garantir la qualité du cadre de vie.
- 3- Accueillir une évolution démographique de manière raisonnée et garantir une diversité de l'offre de logements.
- 4- Maintenir une économie locale.
- 5- Préserver et valoriser les entités paysagères, naturelles et patrimoniales.

Monsieur le Maire présente le PADD mis à jour ainsi que les modifications significatives suivantes :

- la prise en compte des risques portés à notre connaissance par le rendu de la carte des Aléas de la commune.
- le projet de délocalisation de l'école par la création d'un bâtiment neuf à proximité des cours de tennis est abandonné suite à l'aléa d'inondation repéré par l'étude.
- des mises à jour de la consommation foncière ont été effectuées suite notamment au projet déjà réalisé sur le terrain derrière l'école.

Lecture du document et débat ouvert.

Adolphe MOLINA demande s'il est possible de faire apparaître l'augmentation des habitants entre 2007 et 2015. Monsieur le Maire dit que cela peut se faire dans le rapport de présentation. Cette question sera posée à notre urbaniste.

Le conseil municipal prend acte de la tenue de ce débat sur les modifications de notre Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Monsieur le maire présente un calendrier prévisionnel pour le dépôt du nouvel arrêté projet de notre PLU. Le cabinet 2BR finalise le dossier qui sera adressé au plus tôt pour une première prise de connaissance, aux principales personnes publiques associées. Une réunion sera organisée avec notamment les services du SANO de Vienne et du SYMBORD courant mai pour un dépôt de notre arrêté projet envisagé début juin 2016.

La séance est levée à 11h20.